



agence fédérale d'information mutualiste

Handicap : le gouvernement renonce à la réforme des allocations

Face aux réactions indignées suscitées par l'annonce d'une ponction sur l'allocation adulte handicapé (AAH), le gouvernement a préféré faire marche arrière. Et, indique **Le Figaro** (page 22), c'est à la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, qu'est revenue la charge d'en faire l'annonce, hier, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Sensible aux « inquiétudes » exprimées, le gouvernement a finalement « décidé de ne pas appliquer cette mesure en l'état, au regard de son impact sur les ressources des personnes concernées », a déclaré Ségolène Neuville.

Dans le cadre d'un processus d'harmonisation entre minima sociaux, cette mesure inscrite dans le projet de budget 2016 prévoyait réformer le calcul de l'AAH en prenant en compte, à partir de l'an prochain, les intérêts non imposables des comptes d'épargne.

En d'autres termes, les bénéficiaires de l'allocation, pour peu qu'ils possèdent des économies (par exemple sur un Livret A ou un plan d'épargne logement), auraient vu le montant de leur allocation baisser en proportion des intérêts accumulés. Actuellement, celle-ci s'élève à 807,65 euros maximum.

« Les sommes amputées n'auraient certes pas été énormes », fait remarquer **libération.fr**, car un livret A, avec son taux d'intérêt de 0,75 %, rapporte au maximum 170 euros par an. La gravité du problème aurait été ailleurs, observe le site du quotidien. En effet, les 210 000 personnes, en incapacité totale de travailler et n'ayant que l'AAH comme unique ressource, touchent également un complément financier chaque mois pour les aider à se loger.

« Avec cette modification du mode de calcul, écrit **Libération**, il suffisait que ces

« Il suffisait que ces personnes perçoivent un malheureux petit euro d'intérêt pour perdre leur complément de ressource mensuel. Soit au total, jusqu'à 2 152 euros de moins sur un an ! »

personnes perçoivent un malheureux petit euro d'intérêt (dès 133 euros sur un livret A) pour perdre leur complément de ressource mensuel. Soit au total, jusqu'à 2 152 euros de moins sur un an ! »

C'est cet argument, assorti d'une pétition baptisée « Stop à l'indécence » et fortement relayée (33 500 signatures mardi soir), qu'a avancé l'Association des paralysés de France (APF) pour faire pression sur le gouvernement, ajoute **Le Figaro**. Mais les critiques émanaient également « des socialistes, des écologistes, des centristes et des membres des Républicains », complète le quotidien.

« Cette nouvelle polémique fiscale survient au lendemain d'un autre revirement du gouvernement au sujet des impôts locaux des retraités modestes », souligne **lemonde.fr**. « Désormais, conclut **Le Figaro**, une question se pose : le gouvernement va-t-il devoir retirer toutes les mesures qui provoquent des mécontents, au risque de déséquilibrer de sa loi de finances ? »

CODE DU TRAVAIL : PREMIÈRES PISTES DE RÉFORME

La ministre du Travail, Myriam El Khomri, doit dévoiler aujourd'hui les grandes lignes de la pro- (suite page 3)

LES NOUVEAUX RETRAITÉS

La direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des statistiques (Drees) vient de publier une étude sur les nouveaux retraités du régime général. Un constat : l'atteinte de l'âge légal de départ à la retraite, les problèmes de santé et les licenciements sont des facteurs plus déterminants pour les retraités percevant une faible pension que pour les autres lors de leur départ. En revanche, des facteurs moins contraignants comme l'atteinte du taux plein et le désir de profiter de la retraite le plus longtemps possible ont influencé le quart des retraités aux pensions les plus élevées. [Cliquer ici](#) pour en savoir +

Retrouvez
l'expertise
de la rédaction de l'Afim



Site internet
www.mutualite.fr

Lettre d'information
hebdomadaire



ACCÈS AUX SOINS PROTECTION SOCIALE

Le décryptage de la protection sociale et de la santé



Articles | 9 novembre 2015

MOUVEMENT VIE MUTUALISTE

Les prises de position du mouvement mutualiste



Articles | 9 novembre 2015

 **FIL TWITTER**

Suivez l'actualité en direct
via [@mutualite_fr](https://twitter.com/mutualite_fr)

Twitter | 9 novembre 2015

 **REVUE DE PRESSE**

Retrouvez la revue
de presse quotidienne

Articles | 9 novembre 2015

 **VIDÉOS**

Découvrez les vidéos
de la Mutualité Française
sur YouTube

Vidéo | 9 novembre 2015

Inscription



Inscrivez-vous pour recevoir notre lettre d'information

Votre e-mail

ENVOYER

(suite de la page 1) chaine réforme du Code du travail. Une communication, prévient **Le Parisien/Aujourd'hui** (page 7), sans « annonce de big-bang », ni sans « grandes surprises à attendre ».

Au mieux, indique le quotidien, la ministre va-t-elle « poser sur la table quelques pistes consensuelles inspirées du fameux rapport Combrexelle remis au Premier ministre le 9 septembre, comme le renforcement du dialogue social et le dépoussiérage en surface des pages du Code du travail ».

Une chose est sûre, ni le cadre juridique du contrat de travail, ni le smic, ni la durée

légale du travail ne seront touchés par la réforme. C'est la volonté de François Hollande. En effet, « à quelques semaines des élections régionales (6 et 13 décembre), l'exécutif n'entend pas prendre le risque d'agiter une nouvelle fois un chiffon rouge afin de ménager sa majorité et des syndicats pour le moins chatouilleux sur un sujet aussi sensible ».

En ce sens, titre **Le Figaro** (page 20), cette réforme du Code du travail sera « a minima », et « plus que de se prononcer sur le fond, la ministre du Travail devrait expliquer, plus ou moins précisément,

comment elle entend mettre en musique la décentralisation du dialogue social prônée par Combrexelle ».

Une fois les premières orientations données, la ministre invitera les partenaires sociaux à une seconde phase de négociation, prévient le quotidien. Au début du printemps 2016, elle présentera un projet de loi qui englobera aussi le compte personnel d'activité (CPA) et des mesures liées aux aspects sociaux de la transformation numérique. Le texte final devrait ensuite être adopté l'été prochain au Parlement.

➔ **Frédéric Lavignette**

SOCIAL

– « **Le micmac des impôts locaux des retraités modestes n'en finit pas.** » Les 250 000 retraités modestes qui ont dû s'acquitter (ou qui étaient sur le point de le faire) de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière alors qu'ils en étaient exonérés jusque-là seront remboursés, ou sont invités à ne pas payer. Telle est la décision du gouvernement pour mettre un terme à cet épisode confus et risqué pour la majorité à la veille des élections régionales. **Le Parisien/Aujourd'hui** page 7, **Libération** pages 14 et 15, et **Le Figaro** page 22.

SANTÉ

– « **L'autotest VIH encore en rodage dans les pharmacies.** » Dans les officines depuis le 15 septembre, les autotests de dépistage du VIH peinent à se vendre. D'une part en raison d'un prix dissuasif (28 euros non remboursables). D'autre part, la communication pour sa promotion

semble avoir fait défaut. Les pharmaciens évoquent également la question de la « solitude face au résultat qu'il faut interpréter ». Alors que s'ouvrent aujourd'hui les 20^{es} Etats généraux des élus locaux contre le sida (ELCS), ceux-ci réclament la prise en charge de ces tests par la Sécurité sociale. **Le Parisien/Aujourd'hui** page 10.

– « **Des virus pour remplacer les antibiotiques.** » Abandonnés au début du XX^e siècle au profit des antibiotiques nouvellement découverts, les phages font leur retour car ces virus sont de fabuleux tueurs de bactéries. Une entreprise française Pherecydes Pharma, a lancé depuis septembre un essai clinique baptisé Phogoburn auprès de 200 patients afin de tester deux cocktails de bactériophages contre les infections cutanées bactériennes chez les grands brûlés. Les chercheurs espèrent accélérer la disparition de l'infection et la vitesse de cicatrisation. Ils ont pour le moment obtenu des résultats extrêmement impressionnants lors d'essais préliminaires menés sur des souris. **Le Figaro** page 11.

Pour suivre les actualités du mouvement
Abonnez-vous
aux flashs info de Mutweb

mutweb

Agenda

5 NOVEMBRE

Le rendez-vous annuel de l'assurance et des superviseurs, organisé par l'association XBRL-France. Thèmes abordés, à quelques semaines de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2 : le bilan de l'exercice préparatoire de la remise au format XBRL en 2015 et la vision des autorités sur les dernières étapes avant la mise en production.

Lieu : Paris.

Informations et inscriptions : [cliquer ici](#)

5 NOVEMBRE

Congrès Adréa mutuelle sur le thème « *Mondialisation et dynamique des inégalités* ».

Lieu : Nîmes.

Informations et inscriptions : francoise.richaud-tourneux@adreamutuelle.fr

AFIM. 255, rue de Vaugirard. 75719 Paris cedex 15. Télécopie : 01 56 08 40 04. www.mutualite.fr. FNMf, organisme régi par le Code de la Mutualité. **Directeur de la publication** : François Rauch – **Coordination éditoriale** : Pascal Lelièvre – **Rédacteur en chef** : Jean-Michel Molins (3478) – **Rédactrice en chef adjointe** : Sabine Dreyfus (3361) – **Secrétaire de rédaction** : Marie-Laure Gros – **Rédacteurs** : Anne Baudeneau (6286), Paula Ferreira (3308), Frédéric Lavignette, Sophie Leclerc (3534), John Sutton – **Photographe** : Nathanaël Mergui (sauf crédits photos) – **Tél.** : composez le 01 40 43 suivi du numéro de poste – **Mél.** : prenom.nom@mutualite.fr **Relations presse** : Constance Baudry (3021), Christelle Cros (6326) – **Emission/réception** : Karine Vappereau. **Tél.** : 01 40 43 34 73. **Mél.** : karine.vappereau@mutualite.fr